

DEPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de BRIGNOLES



Mairie de RÉGUSSE
83630

Note de synthèse

COMPTE FINANCIER UNIQUE

BUDGET PRINCIPAL

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

28/04/2026

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif / compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette disposition s'applique à l'ensemble des communes et établissements publics de coopération intercommunale. Pour les communes de plus de 3500 habitants et établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, les conseillers se voient également remettre une note de synthèse suffisamment détaillée lors de l'envoi des convocations pour le vote des documents budgétaires.

La présente note reprend les éléments indiqués (mais non obligatoires) par les circulaires budgétaires et met en avant les chiffres clefs et les réalisations de l'exercice 2025.

Rappel du cadre général

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Chaque section du CFU est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

CFU 2025 Budget Principal

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité.

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **3 415 816,33 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable), elles sont décomposées dans les chapitres sous la forme suivante :

Recettes de fonctionnement 2025	
Produits des services	118 901,25 €
Atténuations de charges	24 162,21 €
Impôts et Taxes	57 477,24 €
Fiscalité locale	2 269 804,94 €
Dotations et participations	840 525,00 €
Autres produits de gestion courante	104 945,69 €
Produits financiers	0,00 €
Produits spécifiques	0,00 €
R002 Excédent de fonctionnement reporté	1 216 940,08 €

Evolution des recettes réelles de fonctionnement sur les 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Impôts / Taxes	2 201 836,01 €	2 381 111,04 €	2 327 282,18 €	-2,26
Dotations et participations	874 882,66 €	826 861,78 €	840 525,00 €	1,65
Recettes d'exploitation	246 952,17 €	308 071,92 €	223 846,94 €	-27,34
Autres recettes	8 595,19 €	33 807,21 €	24 162,21 €	-28,53
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	3 332 266,03 €	3 549 851,95 €	3 415 816,33 €	-3,78

La section de fonctionnement enregistre une baisse de ses recettes réelles de 3,78 % en 2025, notamment sur les produits de fiscalité locale, du revenu des immeubles.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à 2 998 852,29 € en 2025. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement ou transfert comptable), elles sont regroupées sur les chapitres suivants :

Dépenses de fonctionnement 2025	
Charges à caractère général	716 252,45 €
Charges de personnel	1 570 225,44 €
Atténuations de produits	472 395,00 €
Autres charges de gestion courante	179 825,11 €
Charges financières	37 023,13 €
Dépenses d'ordre	23 131,16 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement sur les 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges de gestion	930 846,18 €	912 710,16 €	896 042,90 €	-1,83
Charges de personnel	1 380 571,24 €	1 441 988,61 €	1 570 225,44 €	8,89
Atténuation de produits	444 986,00 €	452 760,00 €	472 395,00 €	4,34
Charges financières	48 717,18 €	45 660,58 €	37 023,13 €	-18,92
Autres dépenses	510,00 €	12 997,32 €	34,66 €	-99,73
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	2 805 630,60 €	2 866 116,67 €	2 975 721,13 €	3,82

La section de fonctionnement a une hausse de ses dépenses de 3,82 % en 2025, notamment sur le reversement du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et surtout les charges de Personnel.

2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'établissent à 687 439,96 € en 2025. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

Les recettes d'équipement : Elles concernent principalement les subventions d'investissement (13) reçues de la part de tiers publics tels que l'Etat, la Région, le Département ou tout autre collectivité ou organisme public, ainsi que les recettes d'emprunt (16) ; les collectivités pouvant avoir recours à l'emprunt pour financer leurs investissements, par nature durables (ce qui n'est pas possible pour le fonctionnement).

Les recettes financières : Elles concernent principalement les dotations (10) et l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : part provenant de l'excédent de la section de fonctionnement devant en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (corrigé des RAR) apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

Les recettes d'ordre : Écritures comptables sans décaissement liées aux opérations patrimoniales ou transferts entre sections dont le virement à la section de fonctionnement (autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement).

Les recettes d'investissement de l'exercice 2025 sont décomposées dans les chapitres sous la forme suivante :

Recettes d'investissement 2025	
Subventions d'investissement	172 411,28 €
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Autres recettes d'investissement	380,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	491 517,52 €
Recettes d'ordre	23 131,16 €

Evolution des recettes réelles d'investissement sur les 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Subventions d'investissement	166 283,49 €	299 370,39 €	172 411,28 €	-42,41
Emprunts et dettes assimilées	760,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Dotations, fonds divers	200 725,19 €	257 249,83 €	491 517,52 €	91,07
dont 1068	0,00 €	120 492,01 €	371 603,43 €	208,41
Autres recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	380,00 €	-
Total Recettes Réelles d'investissement	367 768,68 €	556 620,22 €	664 308,80 €	19,35

Les recettes réelles d'investissement progressent en 2025 de 19,35 %. Cette hausse est largement imputable aux excédents de fonctionnement capitalisés (R1068) destinés à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice en autofinancement.

Les subventions d'investissement reculent fortement, traduisant un moindre financement externe.

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'établissent à **817 886,01 €** en 2025. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

Les dépenses d'équipement : Elles se répartissent entre les immobilisations incorporelles (20), corporelles (21), en cours (23) ou financières (26, 27). Il s'agit d'opérations de construction ou d'aménagement de bâtiments, des travaux d'infrastructure, d'achats de matériels durables ou plus rarement d'acquisition de titres de participation. Elles peuvent également concerner des subventions d'équipement versées à des tiers en participation au financement de leurs investissements.

Les dépenses financières : Elles concernent principalement le remboursement du capital des emprunts (compte 16) : Lorsque la collectivité emprunte auprès d'une banque, elle doit ensuite rembourser chaque année une partie du capital et des intérêts. La part du capital remboursé constitue une dépense d'investissement ; les intérêts étant comptabilisés dans la section de fonctionnement.

Les dépenses d'ordre : Écritures sans décaissement liées aux transferts entre sections ou opérations patrimoniales.

Chapitre D001 : Déficit d'investissement reporté, lié au décalage entre l'engagement des dépenses et la perception des recettes d'investissement à venir (subventions, emprunts) ou à un puisement dans le fonds de roulement de la collectivité.

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 sont décomposées dans les chapitres sous la forme suivante :

Dépenses d'investissement 2025	
Immobilisations incorporelles	12 372,00 €
Subventions d'équipement versées	26 096,77 €
Immobilisations corporelles	441 422,13 €
Immobilisations en cours	186 848,81 €
Emprunts et dettes assimilées	151 146,30 €
Autres dépenses d'investissement	0,00 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté	98 252,82 €

Les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2025 ont concernées :

- La réalisation du Plan Communal des OLD
- Le versement du solde du Fonds vert au bénéfice de TE83 pour la rénovation de l'éclairage public
- Le financement de travaux de raccordement sur le réseau ENEDIS
- La réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle
- La rénovation de la cuisine de la salle des fêtes
- La réfection du sol intérieur de l'école maternelle
- La réhabilitation des logements de l'ancienne mairie
- L'aménagement d'un réseau d'eau pluvial au quartier du Peirard
- La réfection du réseau du pluvial avenue Frédéric Mistral
- La réfection des voiries : chemin des Rouguières/modélistes, avenue des Clouos, Cours Gariel
- Les travaux de sécurisation des abords des moulins
- La mise en conformité protection incendie (divers bâtiments communaux)
- L'acquisition d'un véhicule léger DACIA DUSTER

- La création d'une bibliothèque de classe CM1/CM2
- L'acquisition de deux jeux extérieurs pour les enfants
- L'installation de matériels, mobiliers et outillages techniques divers pour les services, les écoles et les bâtiments communaux
- L'acquisition de matériel informatique pour les services municipaux et les écoles

Evolution des dépenses réelles d'investissement sur les 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	42 861,60 €	42 249,89 €	12 372,00 €	-70,72
Subventions d'équipement	0,00 €	26 096,78 €	26 096,77 €	0,00
Immobilisations corporelles	354 564,08 €	434 665,32 €	441 422,13 €	1,55
Immobilisations en cours	212 978,40 €	137 062,54 €	186 848,81 €	36,32
Emprunts et dettes assimilées	146 370,96 €	148 180,88 €	151 146,30 €	2,00
Autres dépenses d'investissement	0,00 €	200,00 €	0,00 €	-100
Total Dépenses d'investissement	756 775,04 €	788 455,41 €	817 886,01 €	3,73

Restes à Réaliser au 31 décembre 2025

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	
Réfection de la toiture de l'ancienne mairie	9 360,66 €
Réhabilitation des logements de la place Féodale	28 810,61 €
Réfection de la voirie lieu-Dit Les Rouguières	1 680,00 €
Contribution au raccordement du réseau public ENEDIS	19 975,68 €
Installation de jeux pour enfants au square et aux écoles	83 935,51 €
Acquisition de deux ordinateurs portables et d'un standard téléphonique	2 063,40 €
Acquisition de tables et de chaises pour l'école élémentaire	5 023,26 €
Acquisition d'un lave-linge pour le groupe scolaire	869,99 €
Achat de projecteurs pour les remparts du village	1 902,00 €
Installation de rideaux et tringlerie pour la salle des fêtes	10 301,66 €
Installation de rideaux métalliques pour la salle informatique de l'école élémentaire	12 178,21 €
Installation de rideaux occultants pour l'école élémentaire	4 925,03 €
Travaux de réfection de voirie sur le Cours Gariel en cours au 31/12/2026	118 641,37 €
Total des RàR en dépenses	299 667,38 €

Restes à Réaliser en recettes d'investissement	
Subvention de la Région pour la mise en place du Plan Communal des OLD	5 155,00 €
Subventions du Département du Var pour l'installation des jeux pour les enfants	23 900,00 €
Fonds de concours de la CCLGV pour l'installation des jeux pour les enfants	20 416,66 €
Fonds de concours de la CCLGV pour la rénovation de la toiture de la salle féodale	2 047,50 €
Total des RàR en recettes	51 519,16 €

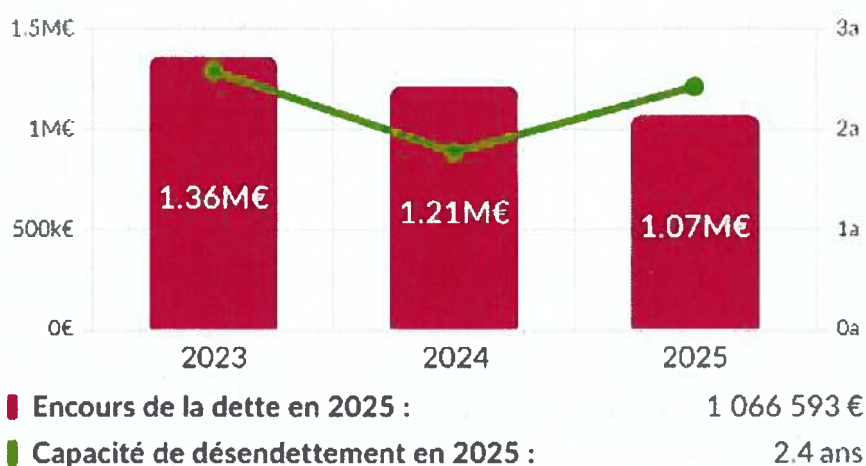
3. Endettement de la collectivité

L'encours total de la dette au 31/12/2025 s'établit à **1 066 593 €**. Il correspond au capital restant dû de l'ensemble des emprunts et dettes souscrits précédemment par la collectivité et non encore soldés.

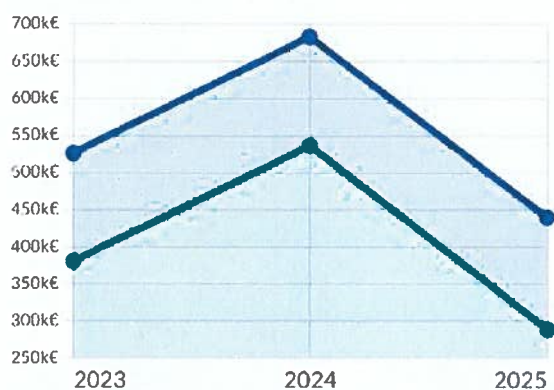
Cette dette se traduit au cours de chaque exercice, par le paiement d'une annuité financière composée :

- Des intérêts positionnés en fonctionnement
- Du capital positionné en investissement

Pour 2025, l'annuité est de **188 169 €**.



4. Niveaux d'Épargnes et principaux Ratios



■ Épargne Brute en 2025 : 440 095 €
 ■ Épargne Nette en 2025 : 288 949 €

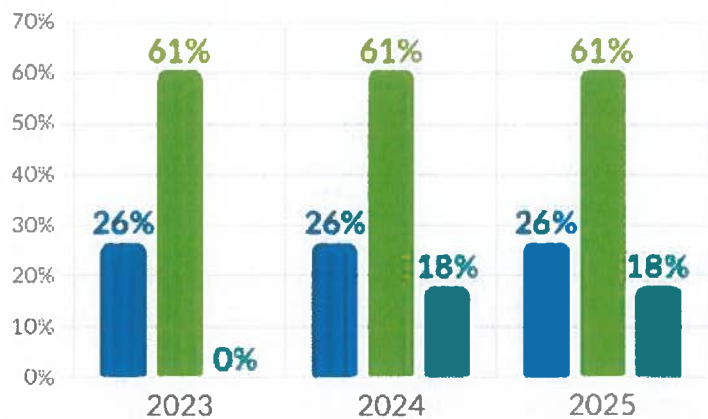
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	988€/Hab
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	1 134€/Hab
Dépenses d'équipement brut (investissements réalisés)	221€/Hab
Encours de la dette	354€/Hab
Dotations globales de fonctionnement (versées par l'État)	209€/Hab
Dépenses de personnel / DRF	53%
Dépenses de fonct et remboursement de dette / RRF	92%
Dépenses d'équipement brut / RRF	20%
Encours de la dette / RRF	31%
Épargne brute / RRF	13%

L'Épargne Brute (440 095€) constitue la différence entre les recettes réelles (hors produits de cession) et les dépenses réelles (hors immobilisations cédées). Premier indicateur de santé financière, elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement : en priorité le remboursement du capital de la dette et pour le surplus les dépenses d'équipement.

Le Taux d'Épargne Brute (13%) exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et sont disponibles pour rembourser la dette et investir.

L'Épargne Nette (288 949€) correspond à l'Épargne Brute après déduction des remboursements de dette et capital. C'est un indicateur de gestion qui mesure la capacité de la collectivité à dégager, au niveau de son fonctionnement, des ressources propres pour financer les dépenses d'équipements souhaitées.

5. Fiscalité



■ Taxe Foncier Bâti en 2025 :	26.37 %
■ Taxe Foncier Non-Bâti en 2025 :	60.72 %
■ Taxe Habitation Résid. Sec. en 2025 :	17.84 %

6. Effectifs municipaux

Les effectifs de la collectivité pourvus en Équivalent Temps Plein Annuel au 31/12/2025 sont de **31.00 ETP**.

CFU 2025 Budget Annexe Eau

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service de l'eau de la commune.

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **194 012,74 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable), elles sont décomposées dans les chapitres sous la forme suivante :

Recettes de fonctionnement 2025	
Produits des services	194 012,74 €
Atténuations de charges	0,00 €
Subventions d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	0,00 €
Produits financiers	0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €
R002 Excédent de fonctionnement reporté	250 055,28 €

Evolution des recettes réelles de fonctionnement sur les 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Impôts / Taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Recettes d'exploitation	243 712,69 €	228 915,95 €	194 012,74 €	-15,25
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	243 712,69 €	228 915,95 €	194 012,74 €	-15,25

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à **113 694,78 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement ou transfert comptable), elles sont regroupées sur les chapitres suivants :

Dépenses de fonctionnement 2025	
Charges à caractère général	73 797,75 €
Charges de personnel	17 500,00 €
Atténuations de produits	0,00 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €
Charges financières	0,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
Dépenses d'ordre	20 899,96 €

Accusé de réception en préfecture
20260428-DEL-2026-079-1-BF
Date de réception en préfecture : 30/04/2026

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement sur les 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges de gestion	106 444,45 €	107 569,00 €	73 797,75 €	-31,39
Charges de personnel	17 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €	-
Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Charges financières	1 871,33 €	1 559,44 €	1 497,07 €	-
Autres dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	125 815,78 €	126 628,44 €	92 794,82 €	-26,72

2. Section d'investissement

La section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'établissent à **20 899,96 €** en 2025. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement. Les recettes d'investissement de l'exercice 2025 sont décomposées dans les chapitres sous la forme suivante :

Recettes d'investissement 2025	
Subventions d'investissement	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Autres recettes d'investissement	0,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Recettes d'ordre	20 899,96 €
R001 Solde d'exécution positif reporté	473 206,60 €

Evolution des recettes réelles d'investissement sur les 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Dotations, fonds divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
dont 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Autres recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Total Recettes Réelles d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'établissent à **281 944,93 €** en 2025. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. Elles sont décomposées dans les chapitres sous la forme suivante :

Dépenses d'investissement 2025	
Immobilisations incorporelles	0,00 €
Subventions d'équipement versées	0,00 €
Immobilisations corporelles	272 611,60 €
Immobilisations en cours	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées	9 333,33 €
Autres dépenses d'investissement	0,00 €

Les dépenses d'investissement engagées sur l'exercice 2025 concernent des travaux de remplacement de conduites d'adduction d'eau potable sur l'avenue de Provence et l'avenue des Alpes.

Evolution des dépenses réelles d'investissement sur les 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	272 611,60 €	-
Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Emprunts et dettes assimilées	9 333,33 €	9 333,33 €	9 333,33 €	-
Autres dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Total Dépenses Réelles d'investissement	9 333,33 €	9 333,33 €	281 944,93 €	2920,84

Restes à Réaliser au 31 décembre 2025

- Les Restes à Réaliser en dépenses d'investissement concernent des travaux de remplacement des conduites d'adduction d'eau potable sur l'avenue des Alpes et l'avenue de Provence.
- Il n'est pas constaté de restes à Réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2025.

CFU 2025 Budget Annexe Assainissement

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service de l'assainissement collectif de la commune.

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **99 608,84 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable), elles sont décomposées dans les chapitres sous la forme suivante :

Recettes de fonctionnement 2025	
Produits des services	97 337,95 €
Atténuations de charges	0,00 €
Subventions d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	162,89 €
Produits financiers	0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €
Recettes d'ordre	2 108,00 €
R002 Excédent de fonctionnement reporté	52 929,68 €

Evolution des recettes réelles de fonctionnement sur les 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Impôts / Taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Recettes d'exploitation	37 741,71 €	36 860,29 €	97 337,95 €	164,07
Autres recettes	7 981,75 €	8 615,20 €	162,89 €	-98,11
Produits exceptionnels	50 700,00 €	47 923,66 €	0,00 €	-100,00
Total Recettes Réelles de Fonctionnement	96 423,46 €	93 399,15 €	97 500,84 €	4,39

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à **87 951,13 €** en 2025. Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement ou transfert comptable), elles sont regroupées sur les chapitres suivants :

Dépenses de fonctionnement 2025	
Charges à caractère général	42 388,60 €
Charges de personnel	0,00 €
Atténuations de produits	0,00 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €
Charges financières	1 031,70 €
Charges exceptionnelles	0,00 €
Dépenses d'ordre	44 530,83 €

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement sur les 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Charges de gestion	1 862,40 €	2 868,00 €	42 388,60 €	1377,98
Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Charges financières	1 340,86 €	0,00 €	1 031,70 €	-
Autres dépenses	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	-100,00
Total Dépenses Réelles de Fonctionnement	3 203,26 €	22 868,00 €	43 420,30 €	89,87

2. Section d'investissement

La section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement s'établissent à 44 530,83 € en 2025. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement. Les recettes d'investissement de l'exercice 2025 sont décomposées dans les chapitres sous la forme suivante :

Recettes d'investissement 2025	
Subventions d'investissement	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Autres recettes d'investissement	0,00 €
Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Recettes d'ordre	44 530,83 €
R001 Solde d'exécution positif reporté	659 718,82 €

Evolution des recettes réelles d'investissement sur les 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Dotations, fonds divers	23 927,02 €	3 161,28 €	0,00 €	-
dont 1068	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Autres recettes d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Total Recettes Réelles d'Investissement	23 927,02 €	3 161,28 €	0,00 €	-

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement s'établissent à **174 352,70 €** en 2025. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier le patrimoine de la collectivité. Elles sont décomposées dans les chapitres sous la forme suivante :

Dépenses d'investissement 2025	
Immobilisations incorporelles	0,00 €
Subventions d'équipement versées	0,00 €
Immobilisations corporelles	166 231,47 €
Immobilisations en cours	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées	6 013,23 €
Dépenses d'ordre	2 108,00 €

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 ont concerné les travaux suivants :

- La remise en conformité du réseau d'assainissement collectif du Clos San Ferdinand
- La réhabilitation du réseau d'assainissement collectif du Hameau de Villeneuve et du chemin de Flandine
- La fourniture et la pose d'un regard d'assainissement collectif sur le chemin des Sourdillons

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement sur les 3 dernières années :

Année	2023	2024	2025	2024-2025 %
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	166 231,47 €	-
Immobilisations en cours	44 652,60 €	0,00 €	0,00 €	-
Emprunts et dettes assimilées	5 410,80 €	5 704,07 €	6 013,23 €	-
Autres dépenses d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
Total Dépenses Réelles d'investissement	50 063,40 €	5 704,07 €	172 244,70 €	2919,68

Restes à Réaliser au 31 décembre 2025

- Il n'est pas constaté de restes à Réaliser en dépenses d'investissement au 31/12/2025.
- Il n'est pas constaté de restes à Réaliser en recettes d'investissement au 31/12/2025.

Reçu de réception en préfecture
083-218301026-20260428-DEL-2026-079-1-BF
Date de réception préfecture : 30/04/2026

